



Lycée de Gascogne
HÔTELLERIE ET TOURISME
BORDEAUX - TALENCE



Erasmus+

FICHE D'INFORMATION « MOBILITE DE STAGE ERASMUS+ » 2018/2019

PAYS ELIGIBLES

Pays membres de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

Pays tiers participant au programme :

Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie

CONDITIONS ET CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

- durée du stage en entreprise : 59 jours minimum
- être inscrit au lycée de Gascogne en BTS Tourisme ou BTS Hôtellerie-Restauration
- faire la demande dans les délais et selon la procédure communiquée. Un dossier incomplet ou remis hors délai ne pourra pas être étudié. Par ailleurs, l'étudiant doit partir en stage avec l'ensemble des documents de mobilité remplis et signés au préalable par toutes les parties (ce qui implique la nécessité d'un délai suffisant) et en ayant effectué toutes les procédures requises (ex. : un test d'évaluation linguistique en ligne est obligatoire avant le départ en stage).

Pour la décision d'attribution ou non d'une bourse, il sera tenu compte différents critères :

- motivation et engagement de l'étudiant
- résultats scolaires
- situation sociale et financière de l'étudiant
- accès à un financement complémentaire (indemnité de stage, bourses, aides diverses)
- frais réels de mobilité (coût de la vie dans le pays d'accueil, notamment)
- etc.

COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission chargée d'étudier les candidatures (dossiers complets et remis dans les délais impartis) est composée d'enseignants, de membres administratifs, du référent Erasmus+.

Le montant de la bourse est défini par la commission, en fonction des règles imposées par le programme Erasmus + :

- une classification des pays par groupes, avec des fourchettes d'allocations imposées
- l'obligation de verser la même somme pour tous les étudiants allocataires effectuant un stage dans un même groupe de pays, indépendamment de la situation particulière de chaque étudiant
- bourse totale ou partielle